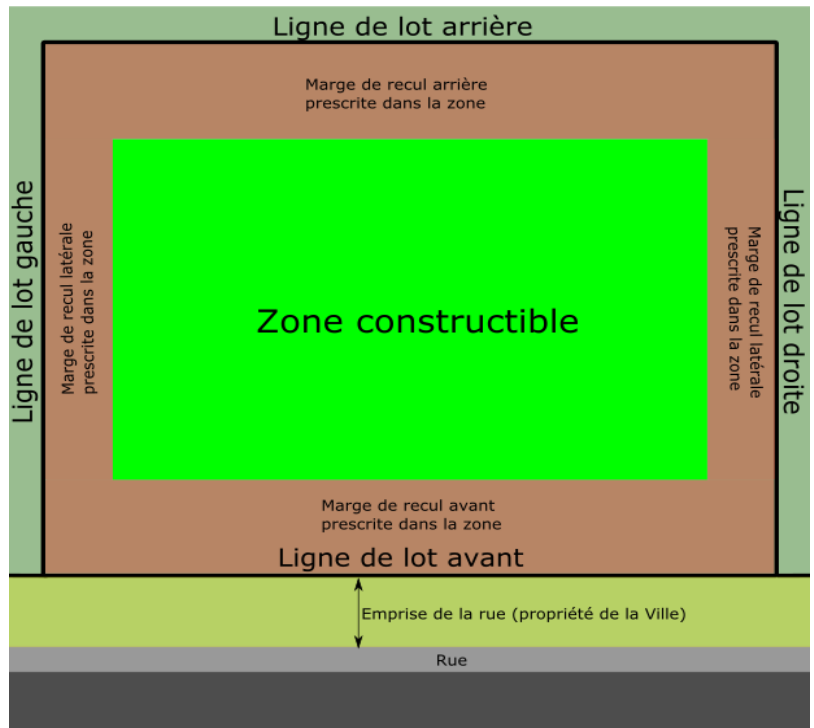


- Tout bâtiment principal doit être construit dans la zone constructible du terrain;
- La zone constructible est déterminée par les marges de recul avant, arrière et latérales prescrites selon la zone dans laquelle se trouve le terrain;
- Tout bâtiment principal doit être implanté de manière à ce que sa façade soit parallèle à la ligne de rue et orientée en direction de celle-ci;
- La hauteur minimale et maximale de tout bâtiment principal est propre à chaque zone, et est indiquée à la grille des spécifications (feuillet des normes);
- La hauteur en mètre d'un bâtiment correspond à la distance verticale entre le niveau moyen du sol nivelé adjacent au bâtiment mesuré en façade d'une construction, et la partie la plus élevée de la construction;



- Tout bâtiment principal doit avoir une superficie au sol d'au moins 56 mètres carrés;
- Toute nouvelle construction doit avoir un minimum de 7 mètres de façade et 5 mètres de profondeur;
- La finition de l'ensemble des murs extérieurs de tout bâtiment principal ne doit pas être composée de plus de trois matériaux différents;
- Le mur de fondation situé en façade d'un bâtiment principal ne doit pas être apparent de plus de 60 centimètres de hauteur par rapport au sol nivelé adjacent;
- Un terrain ne peut être occupé que par un seul bâtiment principal;

- Toute demande de permis pour une nouvelle construction doit être accompagnée d'un plan d'implantation réalisé par un arpenteur-géomètre, des plans de construction, ainsi que de la demande de certificat d'autorisation de l'installation septique, s'il y a lieu.

POUR LA DÉLIVRANCE DU PERMIS

Le délai maximal d'obtention du permis est de 30 jours.

Le coût du permis est de 250\$.

Éléments à fournir pour l'obtention du permis :

- Formulaire complété et signé
- Plan d'implantation d'un arpenteur-géomètre et plan de construction
- Paiement par chèque, débit ou argent comptant

Compléter une demande de permis en ligne

Mise en garde :

Document d'information seulement. Son contenu ne constitue pas une liste exhaustive des règlements. Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme au 418 876-2280 poste 230.

Date de la demande :		JJ / MM / AAAA	
Propriété visée par la demande			
Adresse :		Numéro de lot :	
Identification du requérant		Identification du propriétaire (même que le requérant)	
Nom : _____		Nom : _____	
Adresse : _____		Adresse : _____	
Téléphone : _____		Téléphone : _____	
Cellulaire : _____		Cellulaire : _____	
Courriel : _____		Courriel : _____	
<small>**Si vous n'êtes pas encore propriétaire de l'immeuble mais que vous le deviendrez, une procuration du propriétaire actuel est nécessaire pour obtenir votre permis.</small>			
Identification de l'entrepreneur		Autoconstruction	
Nom : _____		Courriel : _____	
Adresse : _____		Responsable : _____	
Téléphone : _____		Cellulaire : _____	
Télécopieur : _____		No NEQ : _____	
		Licence RBQ : _____	
<small>Le demandeur doit s'assurer que l'entrepreneur possède toutes les accréditations, permis, et certificats requis pour ce type de travaux par la Régie du bâtiment, la CSST, tout autre organisme gouvernemental ou paragouvernemental, le cas échéant.</small>			
Échéancier (Dates prévues)			
Début des travaux :		Fin des travaux	
JJ / MM / AAAA		JJ / MM / AAAA	
Coût des travaux		Nombre d'unité de logement créée	
Estimation du coût		\$	
Documents à joindre ou à déposer			
Certificat d'implantation :		Plan de maison	
Type d'utilisation			
Résidentielle		Commerciale	
Garage			
Attenant	Dimensions :	X	Intégré
			Dimensions :
			X
Type de revêtement			
Façade : _____		Toit : _____	
Côtés : _____		Couleur : _____	
Arrière			
Balcon, patio, galerie, etc.			
Type	Grandeur	X	Couverture Oui Non
			Emplacement :
Type	Grandeur	X	Couverture Oui Non
			Emplacement :
Stationnement Entrée			
Emplacement		Largeur	
Déclaration du requérant			
Je certifie que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards vrais, exacts et complets.			
_____		_____	
Nom		Date	
Commentaires/autres renseignements			